

serverait le contrôle du cens électoral en vertu duquel ses membres doivent être élus. Le secrétaire d'Etat nous a annoncé que le gouvernement n'avait pas l'intention de faire reviser les listes tous les ans. Je demande s'il n'est pas de la plus criante injustice de laisser au gouvernement le droit de décider à quelle époque les listes seront revisées. N'est-il pas essentiel que le monde sache les dates exactes auxquelles les listes seront revisées? Se peut-il que l'on veuille que le gouvernement se réserve le droit de décider d'après quelles listes se feront les élections, qu'il lui soit possible de faire les prochaines élections d'après les listes de 1889, si elles lui conviennent et si non, qu'il puisse les rejeter et ordonner une autre révision? Est-il raisonnable de demander que les ministres soient juges et jurés de leurs propres actes? Je prétends que la révision devrait avoir lieu en même temps, par tout le pays, et que le gouvernement du jour ne devrait pas avoir le droit de dire quand elle aura lieu. Le gouvernement a le droit de dissoudre la chambre et de demander au peuple d'élire de nouveaux représentants. Je ne lui demande pas de renoncer à ce privilège, mais il ne devrait pas avoir le droit de dire quels seront ceux qui auront charge de les élire.

Si la déclaration du secrétaire d'Etat est mise à exécution et si le gouvernement, peut mettre de côté l'article de la loi qui décrète qu'il y aura une révision tous les ans, s'il peut ordonner des révisions seulement lorsque cela lui conviendra, je prétends que c'est là une usurpation de pouvoir qui n'est pas permise et à laquelle la chambre ne devrait pas consentir.

Les reviseurs ont eu à subir de fortes pressions de la part des partisans du gouvernement qui voulaient leur faire commettre des actes illégaux et injustes. J'ai eu occasion de converser avec un reviseur d'une province autre qu'Ontario, et il me disait: "Je suis conservateur et j'ai été nommé par les conservateurs, mais je dois avouer que cette révision des listes est la besogne la plus désagréable que j'aie jamais faite. A maintes reprises, des amis des hommes politiques ont fait des instances auprès de moi pour me faire mettre sur la liste, des noms qui ne devaient pas s'y trouver et que j'ai refusé d'y mettre; ils sont même allés jusqu'à me dire que c'était pour cela que j'étais payé."

Bien qu'il soit à l'honneur des reviseurs qu'ils ne se soient pas laissés influencer, dans beaucoup de cas, ils ont eu à subir des instances, des pressions, et c'est une des raisons pour lesquelles je voudrais voir les premières listes qui doivent servir aux élections fédérales, préparées par les autorités municipales. En agissant ainsi, les électeurs auraient toutes les facilités de faire rectifier toute erreur commise par la municipalité en en appelant au juge de comté. De plus, je crois qu'il serait très regrettable de ne pas avoir une révision tous les ans. On a cru bon de donner le titre d'électeurs à ceux qui gagnent un salaire, et, cependant, on propose que pendant trois ans, tous les jeunes gens qui atteignent leur majorité dans cet intervalle, soient privés de leur droit de suffrage.

Je suis convaincu que le contrôle de la révision par le gouvernement actuel, constituerait un sacrifice plus grand des droits du peuple que l'obligation de payer \$200,000 ou \$300,000 par année pour une révision annuelle. Je préfère que cette somme soit payée et que la révision se fasse tous les ans.

M. WELSH: Je vais dire quelques mots en faveur du gouvernement. Je parle au nom de la province que j'ai l'honneur de représenter, et je puis donner au gouvernement l'assurance que s'il consentait à se rendre à la demande des honorables députés de la gauche en abolissant cet acte d'une opération impossible, il gagnerait un millier de votes dans l'île du Prince-Edouard, bien que je ne puisse pas dire que, même dans ce cas, il triompherait dans la province. Nous avons pour habitude de donner à nos jeunes gens le droit de suffrage quand ils atteignent l'âge de vingt-un ans, et je crois qu'il est injuste de priver de ce droit un jeune homme qui est né dans le pays et qui en supporte les charges. Conséquemment, je crois que le gouvernement ferait bien d'adopter pour les élections fédérales, le cens électoral des provinces. En agissant ainsi, il économiserait une somme considérable et je crois que l'opinion publique sera plus satisfaite. J'ai écouté attentivement les remarques faites au cours de ce débat, et des discours puissants ont été prononcés, surtout par l'honorable député de Brant-Sud (M. Paterson) qui a rendu la question aussi claire que le jour. Je suis sûr que si la population de l'île du Prince-Edouard était appelée à se prononcer sur cette question, quatre-vingt-dix sur cent diraient: Ayons le cens électoral de la province pour les élections fédérales."

M. McMILLAN (Huron): Il y a une classe d'électeurs dont les intérêts n'ont pas été suffisamment exposés dans cette chambre; ce sont les jeunes gens à l'emploi des cultivateurs d'Ontario. Un grand nombre de ces jeunes gens sont privés par la loi existante du droit de suffrage. Quoi qu'il ait dit l'honorable député de Perth-nord (M. Hesson) au sujet des gages généralement payés dans son comté, je sais que, dans mon comté et dans toute la partie ouest d'Ontario, la majorité de ces garçons de ferme ne reçoivent pas une rémunération suffisante pour leur donner le droit d'être inscrits sur la liste des électeurs fédéraux. En consultant aujourd'hui le rapport du Bureau des Industries, j'ai constaté que la moyenne des gages annuels payés à cette classe des travailleurs dans la province, ne s'élève qu'à \$157. J'ai assisté, l'automne dernier, à une révision ajournée de la liste électorale provinciale, et, subséquemment, à une révision de la liste fédérale. Les noms de plusieurs jeunes gens qui se trouvaient sur la liste provinciale, ont été biffés de la liste fédérale parce qu'ils ne gagnaient pas un salaire suffisant. Je ne dis pas que le juge a agi injustement; je crois qu'à la suite des témoignages recueillis par lui, il avait parfaitement raison de ne pas inscrire leurs noms; mais je dis que l'acte du cens électoral est la cause d'une grave injustice à l'égard de cette classe de jeunes gens entreprenants.

L'honorable député de Perth-nord a dit que le cens électoral dans la province, et le cens électoral pour les élections fédérales sont les mêmes; mais je prétends le contraire. La liste provinciale, à l'entendre, n'est pas revisée avec le même soin que la liste fédérale; mais il s'est donné un soufflet quand il a admis que les listes provinciales servent de base à la liste fédérale, de sorte que si les listes provinciales n'ont pas été préparées avec soin, il est impossible que la liste fédérale le soit. Quant à moi, je déclare catégoriquement, et je parle en connaissance de cause, car j'ai fait partie pendant dix ans des conseils municipaux d'Ontario, qu'il est